



COMITÉ CONSULTATIF AT- LARGE

FR

AL/ALAC/ST/0111/3
TEXTE ORIGINAL : anglais
DATE : 7 février 2011
STATUT : VERSION
FINALE

Déclaration ALAC

Sur les recommandations finales de l'équipe de révision Responsabilité & Transparence

Introduction

Par le personnel de l'ICANN

La déclaration ci-jointe constitue la réponse officielle du Comité consultatif At-Large (ALAC) sur la récente consultation publique sur les [recommandations finales de l'équipe de révision Responsabilité & Transparence](#). La déclaration a été [initialement ébauchée](#) par Cheryl Langdon-Orr, membre du Comité consultatif At-Large (ALAC), au cours de la réunion ALAC du 25 janvier 2011 pendant laquelle elle a également été discutée par les membres de l'ALAC.

La déclaration a été révisée par l'équipe de travail améliorations A At-Large au cours de leur téléconférence du 27 janvier 2011. Les membres de l'équipe de travail A ont accepté la déclaration sans ajout.

Le 31 janvier, la Présidence de l'ALAC a demandé au personnel de lancer un vote en ligne de cinq jours sur la Déclaration ALAC concernant les recommandations finales de l'équipe de révision Responsabilité & Transparence.

Le vote en ligne a eu pour résultat l'approbation de la déclaration par l'ALAC avec 12 votes contre 0 et aucune abstention. Vous pouvez consulter les résultats indépendamment sur : <https://www.bigpulse.com/pollresults?code=1549IurTvFzFztCDWPZQyGrW>

La déclaration a été soumise au Conseil de l'ICANN le 7 février 2011.

[Fin de l'introduction]

La version originale du présent document est rédigée en anglais et est disponible sur www.atlarge.icann.org/correspondence. En cas de différence d'interprétation entre une version non anglaise de ce document et le texte original, ce dernier prévaut

La déclaration ALAC sur les recommandations finales de l'équipe de révision Responsabilité & Transparence

Le Comité consultatif At-Large (ALAC) apprécie énormément le travail effectué par l'équipe de révision Responsabilité & Transparence (ATRTR) lors de la préparation des recommandations finales. La précision de leur approche lors de la révision est évidente dans les recommandations finales.

Cependant, nous souhaiterions demander un avis sur la manière dont les sections suivantes de l'affirmation des engagements (Affirmation) paragraphe 9.1 seront traitées dans le contexte des recommandations finales de l'ATRTR. De plus, l'ALAC recherche aussi du Conseil ICANN la garantie que les questions soulevées dans les sections suivantes seront une priorité dans les prochaines activités de l'équipe de révision Responsabilité et Transparence:

- *(d) en vérifiant continuellement dans quelle mesure les décisions de l'ICANN sont partagées, soutenues et acceptées par le public et la communauté Internet ; et*
- *(e) en évaluant le processus de développement de la politique afin de faciliter de meilleures délibérations intercommunautaires et un développement des politiques efficace et ponctuel. L'ICANN organisera un examen de son exécution des engagements ci-dessus au moins tous les trois ans, et le premier desdits examens se terminera au plus tard le 31 décembre 2010. L'examen sera effectué par des membres de la communauté volontaires et l'équipe de révision sera constituée et publiée afin de faire l'objet de commentaires publics, et elle sera constituée des organes suivants (ou de leurs représentants désignés) : la Présidence du Comité consultatif gouvernemental (GAC), la Présidence du conseil de l'ICANN, le secrétaire assistant aux communications et à l'information du DOC, les représentants des comités consultatifs ICANN concernés et les organismes de soutien ainsi que des experts indépendants. La composition de l'équipe de révision sera concordée entre la Présidence du GAC (en consultation avec les membres du GAC) et la Présidence du conseil de l'ICANN. Les recommandations résultant des commentaires seront transmises au Conseil et publiées afin de faire l'objet de commentaires publics. Le Conseil prendra les mesures nécessaires dans les six mois suivant la réception des recommandations. Chacune des révisions citées précédemment devra évaluer le succès des évaluations et des actions de l'ICANN en s'assurant que l'ICANN agit de façon transparente et responsable lors de la prise de décisions et qu'il agit dans l'intérêt de tous. Les évaluations concernant la mise en œuvre par le Conseil et le personnel des recommandations faisant suite aux autres révisions des engagements citées ci-dessous feront partie intégrante des révisions mentionnées précédemment.*